

GUINÉE

Résumé du Profil de projet d'investissement bancable – Volume IV de V

Programme d'infrastructures d'accès et de marchés agricoles et d'élevage

Coût estimé: 86,4 million de \$EU

Durée du projet: 5 ans

Introduction. Le programme porte sur la mise en place d'infrastructures rurales pour supporter les activités productives, de transformation et de conservation de façon à limiter les pertes après récolte. Il permettra également de soutenir les dynamiques commerciales internes et relancer les exportations transfrontalières des produits agricoles vers les pays limitrophes. Il cadre avec les stratégies du gouvernement en matière de développement agricole, de désenclavement et de lutte contre la pauvreté où figure en priorité l'accroissement des investissements ruraux structurants pour améliorer l'organisation et la gestion de la production rurale, l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur rural et le développement de la commercialisation des produits. Le programme aura une couverture nationale.

Objectifs. L'objectif du programme dont la durée sera de 5 ans, est d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter durablement les revenus des populations. De manière spécifique, le programme vise à: (i) améliorer le cadre réglementaire, (ii) renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des PME, OP, Comités de gestion, élus des collectivités et services techniques concernés; (iii) favoriser la mise en place d'un réseau de compétences au niveau régional et local; et (iv) appuyer les activités des promoteurs communautaires, privés et associatifs.

Composantes. Le projet comprendra quatre composantes:

- *Infrastructures de désenclavement* (pistes de desserte villageoise) en faisant appel à l'approche « grand besoin de main d'œuvre » pour lutter contre la pauvreté;
- *Infrastructures de marchés agricoles et d'élevage* incluant la construction de marchés d'intérêt national et régional, des centres de collectes et de conditionnement, des infrastructures de transformation et de conservation;
- *Renforcement des capacités des acteurs* (OP, opérateurs, prestataires et service technique d'appui); et
- *Coordination et gestion du programme*

Mise en œuvre. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, l'élevage, des eaux et forêts qui assurera la co-maîtrise d'ouvrage avec le Ministère du commerce, de l'industrie et des PME. Une Unité de coordination nationale sera mise en place, composée d'un coordonnateur national, d'un responsable de suivi-évaluation, d'un responsable des marchés, d'un chef de service financier et d'un comptable, ainsi que d'un personnel d'appui. Des unités régionales de coordination (URC) serviraient de relais à l'Unité nationale. Un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts sera mis en place au niveau national et comprenant les ministères de l'Economie et de Finances, du Plan, des Travaux publics, du Commerce, industrie et PME ainsi que les Chambres nationales de l'agriculture, du commerce et industrie, le Conseil national des OP; il supervisera la mise en œuvre du projet en approuvant les programmes et budgets annuels et en examinant les rapports d'activité pour apporter les correctifs nécessaires lorsque nécessaire.